



LETTRE DE CADRAGE

EXAMEN D'ENTRÉE CLASSES PRÉPARATOIRES À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) SPÉCIALITÉ ART DRAMATIQUE

Introduction

Depuis le 1er septembre 2020, l'Etat a agréé le Réseau Occitanie Méditerranée, pour une durée de 5 ans, dans le but d'organiser en commun des Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES). Ce réseau rassemble les conservatoires de Béziers Agglomération, Carcassonne Agglo, le Grand Narbonne, Nîmes et Alès Agglomération et Perpignan Méditerranée Métropole.

Par ailleurs, depuis septembre 2023, le nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique a précisé la création des nouveaux diplômes nationaux (DNEM, DNED et DNET), préparés au sein d'un "Cycle Menant au Diplôme National" (CMDN) potentiellement mutualisé avec la CPES. Dans l'attente de publication du décret officialisant ces Diplômes Nationaux, les établissements du Réseau Occitanie Méditerranée continuent à délivrer des Diplômes d'Etudes Musicales, Chorégraphiques et Théâtrales avec une organisation régionalisée et mutualisée avec la CPES.

Cette lettre de cadrage a pour objectif d'apporter les éclaircissements nécessaires quant à la mise en œuvre des examens d'entrée en Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur Théâtre, intégrant la formation diplômante au DET – et la préfiguration des Diplômes Nationaux – pour l'année artistique **2024/2025**.

1°) Champ d'application

La présente lettre de cadrage détaille l'organisation et les modalités des épreuves d'entrée en Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES), pour la spécialité Art dramatique, pour l'ensemble des établissements du réseau conventionné.

2°) Modalités d'organisation et d'inscription

L'examen d'entrée est organisé sous la forme d'un stage qui se déroule les 1 et 2 juillet 2024 au Conservatoire de Nîmes (site de Pelloutier).

Durant ces 2 jours de stage-audition, les étudiants sont amenés à participer à des ateliers d'école de comédien dirigés par les professeurs du réseau et présentent leur parcours libre ainsi qu'une scène extraite du répertoire contemporain imposé (cf. ci-dessous).

Le dossier de candidature comporte :

- une lettre de motivation qui précise le choix de l'établissement d'intégration souhaité ainsi qu'un résumé de parcours personnel,
- une présentation d'un spectacle vu et particulièrement apprécié
- une liste de 6 à 8 pièces contemporaines et classiques qu'il.elle aimerait travailler
- quelles écoles supérieures il souhaiterait intégrer (et pourquoi)
- une photo d'identité

→ Clôture des inscriptions au 11 juin 2024
à envoyer au service scolarité d'un des établissements du réseau

La liste des candidats retenus pour le stage est communiquée le 17 juin 2024.

Le candidat devra avoir préalablement préparé :

- Un parcours libre de 2 à 4 minutes qui donne à percevoir son projet artistique,
- Une scène extraite d'une des pièces ci-dessous :
 - « Cupidon est malade » ou « Dépannage » ou « Les femmes de la maison » de Pauline Sales (éditions les Solitaires Intempestifs)
 - OU
 - « Orphelins » ou « Oussama ce héros » de Denis Kelly (éditions l'Arche)

Cette scène sera retravaillée en autonomie durant les 2 jours du stage avec un partenaire lui aussi candidat. Chacun sera donc tout à la fois moteur d'une scène qu'il aura au préalable mémorisée et travaillée et dans laquelle il devra emmener son nouveau partenaire **et** répliquer dans le projet d'un autre candidat.

Nota : Les candidats souhaitant se présenter à l'examen d'entrée en CPES doivent justifier d'un niveau baccalauréat et validé au moins une année de cours en école classée ou en cours privés (préalable requis pour l'entrée en écoles supérieures).

3°) Jury

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique, le jury sera composé :

- du directeur de "l'établissement-centre d'examens" ou son représentant, Président du jury ;
- une personnalité qualifiée du monde du spectacle vivant ou de l'enseignement artistique, extérieure à l'établissement concerné, selon les esthétiques ;
- un spécialiste de la discipline concernée.

Nota : Les enseignants des différentes classes de théâtre du réseau, participent activement aux épreuves, et sont consultés par le jury pour le retour qu'ils portent sur les ateliers qu'ils ont menés avec l'ensemble des candidats.

4°) Conseil pour la préparation de l'épreuve d'entretien individuel ainsi que la lettre de motivation

L'entretien permet au jury de recueillir des informations supplémentaires pour l'aider à prendre sa décision. Il permet de vérifier un certain nombre de compétences au-delà de la seule prestation dans la discipline dominante présentée. La lettre de motivation fournie par le candidat permet d'orienter l'échange avec le jury.

Quelques pistes non exhaustives permettent au candidat de préparer son entretien :

Concernant la prestation

Capacité à exprimer et motiver ses propres choix.

Critère : Maturité, personnalité, culture théâtrale

Capacité à proposer une auto-évaluation de sa prestation, une projection du travail à poursuivre en fonction de ses points forts et points à améliorer

Critère : Objectivité, autonomie

Le projet de l'étudiant

Perspectives et orientations du candidat : souhait d'orientation professionnelle, de reconversion ou en attente pour approfondir et mûrir son orientation.

Critère : Adéquation entre le projet et le cursus, degré de maturité (en fonction de l'âge)

Connaissance des filières d'enseignement supérieur proposées en France et éventuellement en Europe. Connaissance des débouchés professionnels.

Critère : Consistance du projet d'étude et projection réaliste dans l'avenir

La connaissance du cursus

Connaître l'exigence attendue en termes d'heures de cours à suivre et de travail personnel à fournir.

Critère : adéquation entre activité au Conservatoire et hors Conservatoire (compatibilité d'emploi du temps)

5°) Prise en charge des déplacements

Les frais de déplacements pour se rendre sur le centre d'examen sont à la charge des candidats.

Les professeurs des disciplines concernées devront solliciter des ordres de mission auprès de leurs établissements respectifs afin de se rendre sur le lieu d'examen et chaque établissement prendra en charge leurs frais, selon les modalités qui prévalent dans leur collectivité de rattachement.

6°) Résultats et perméabilité des candidats

S'agissant de l'épreuve de sélection à l'entrée en Classe Préparatoire Enseignement Supérieur Théâtre, les candidats seront présentés par les établissements auprès desquels ils se sont inscrits. Le jury aura donc connaissance du lieu d'inscription du candidat et du nombre de places disponibles en Classe Préparatoire Enseignement Supérieur dans chacun des établissements.

Les résultats seront prononcés au nom du Réseau Occitanie Méditerranée, par chaque établissement centre d'examen, à l'issue des épreuves et affichés dans tous les établissements du réseau.

7°) Délibérations et décisions du jury

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

8) Droits d'inscription et application du règlement intérieur

Concernant les droits d'inscriptions, le règlement intérieur et les modalités relatives à la tarification et au paiement des droits d'inscription de l'établissement dans lequel le candidat s'inscrit s'appliquent.